

Présentation :

La VAE est un dispositif permettant à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle probante de valider le diplôme correspondant. Dans le cadre de la réforme de la VAE, une nouvelle voie d'accès est en test depuis juillet 2023. Elle concerne aujourd'hui 24 diplômes en grande tension dans le secteur du sanitaire et du médico-social. La demande d'inscription doit être réalisée sur <https://vae.gouv.fr/>. Lors de cette inscription vous devrez choisir les modalités d'accompagnement (présentiel ou distanciel) ainsi que votre Architecte Accompagnateur de Parcours que sera à vos cotés tout au long du parcours. (Vous pourrez sélectionner dans la liste MG - Andragogie). A réception de votre demande, votre AAP vous proposera un entretien découverte préalable à l'entrée dans le parcours.

Votre parcours :

► Etape 1 : Demande de faisabilité

- Evaluation de la pertinence de la démarche
- Analyse de vos motivations, attentes et besoins
- Analyse de votre parcours
- Validation ou aide au choix de la certification la plus en adéquation avec votre parcours
- Aide à la rédaction de la demande de faisabilité auprès du certificateur
- Demande de financement auprès d'Uniformation

Si votre demande est recevable et que la demande de prise en charge est acceptée*, vous pourrez passer à l'étape suivante

► Etape 2 : Préparation du dossier de preuve (livret 2)

- Appropriation des outils de la VAE : référentiel de certification / livret de preuve : lecture active du référentiel en mise en lien avec votre parcours
- Analyse approfondie du parcours et détermination des expériences pertinentes au regard du référentiel
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de preuve
- Relecture conjointe du dossier

► Etape 3 : préparation au passage devant le jury

- Présentation de l'épreuve (mise en situation, soutenance du livret 2, questionnement...)
- Rôle du jury
- Préparer son passage devant le jury : prise de parole, questions type, simulation d'oral...

► Etape 4 : entretien post jury

- Débriefing post jury
- Mise en place d'un plan d'action en cas de validation partielle

Méthodologie :

- Approche centrée sur le « Je »
- Entretiens diagnostic
- Tableau des fonctions exercées
- Courbe de vie
- Autobiographie raisonnée
- Instruction au Sosie
- Carnet de bord du bénéficiaire
- Entretiens d'explicitation

En cas de refus de financement par Uniformation (enveloppe vide ou insuffisante) vous pourrez soit financer l'accompagnement via votre CPF (avec un reste à charge de 100€) ou un financement employeur.

L'accompagnement ne comprend pas les frais de jury éventuels qui restent à votre charge ou à celle de l'employeur.

INFOS PRATIQUES

Durée :

30 heures en individuel maximum hors faisabilité

Horaire :

A définir avec le bénéficiaire

Public :

Toute personne souhaitant valider son expérience

Pré-requis

Avoir une expérience significative en lien avec la certification

Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap



Accompagnatrice :

Murielle GUILBERT
Ingénieure Formation
Accompagnatrice VAE certifiée

Référence :

FTF0009 AAP - V2025 (maj 082024)

CONTACT

Tarif :

Prise en charge totale si financement validé

Votre contact :
Murielle GUILBERT
06 46 52 49 67

murielle.guilbert@mg-andragogie.fr

Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état Organisme certifié Qualiopi pour les actions de formations et l'accompagnement à la VAE sous le n° ATA5252021



www.mg-andragogie.fr